

**Nombre de conseillers**

En exercice : 26

Présent(s) : 15

Absent(s) : 11

- dont suppléé(s) : 1

- dont représenté(s) : 5

Votants : 21

- dont « pour » : 6

- dont « contre » : 10

- dont « abstention » : 5

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-deux, le 1er juillet à dix-sept heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » dûment convoqués le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux se sont réunis dans la salle de réunions de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric et GASTON Arnaud.

**EXCUSES** : Mme BALLADUR Clarisse, Mme BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Mme OCCELLI Chloé ayant donné pouvoir à M. PELLOUX Jacques, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. BARNEAUD Christophe, M. FRANQUEBALME Jean-Pierre, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. ISOARD Bernard, M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud et M. FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques.

**ABSENTE** : Mme MATTERA Wendy

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

**N° ordre : 23**

**Délibération n°2022/115**

**OBJET : ELABORATION D'UN PLAN DE GESTION STRATEGIQUE EN FAVEUR DES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT DE L'UBAYE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ET DU DEPARTEMENT DES AHP.**

**VU** le Code de l'Environnement ;

**CONSIDERANT** la compétence obligatoire « GEMAPI » exercée exclusivement par la CCVUSP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

**VU** sa délibération n°2018/157 du 19/06/2018 fixant le champ de la compétence GEMAPI, et notamment la mission « Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines » définie au I-8° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement ;

**VU** sa délibération n°2018/181 du 31/07/2018 portant modification statutaire pour la prise de compétences complémentaires hors GEMAPI dans le cadre de sa compétence « *protection et mise en valeur de l'environnement* », comprenant notamment la mission :

- Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans le bassin versant de l'Ubaye ;

**CONSIDERANT** que l'élaboration d'un Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH) répond à l'objectif du SDAGE Rhône Méditerranée Corse de prise en compte et de préservation des zones humides à l'échelle d'un bassin versant ;

**CONSIDERANT** que le secteur de La Bréole est inclus dans le bassin versant de la Blanche dont la gestion est déléguée au Syndicat Mixte Asse Bléone et que ce dernier a débuté son PGSZH sur son territoire ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'harmoniser la politique environnementale de la CCVUSP entre la « basse vallée » de l'Ubaye et le reste du bassin versant dans un souci de connaissance et de cohérence territoriale ;

**CONSIDERANT** que le bassin versant de l'Ubaye est particulièrement riche en zones humides et que la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon souhaite acquérir des connaissances sur ces milieux.

**CONSIDERANT** que l'élaboration du PDZSH sera confiée à un bureau d'études et portera sur l'inventaire des zones humides de la totalité du bassin versant de l'Ubaye excepté sur le secteur de la Bréole. Les objectifs de cette étude étant les suivants :

- **Inventaire et approfondissement des connaissances existantes** sur l'ensemble des zones humides du bassin versant (analyse des fonctions, des pressions, de la gestion et valeur socio-économique des zones humides) ;
- **Hiérarchisation des zones humides et formalisation d'un plan de gestion stratégique** ;
- **Proposition d'actions de gestion** des zones humides identifiées comme « prioritaires » ;

**CONSIDERANT** que le montant prévisionnel de l'élaboration du PDSZH sur le bassin versant de l'Ubaye s'élève à 40 000 € TTC selon le plan de financement proposé, à savoir :

Elaboration PGSZH	Taux (sur le TTC)	Montant (€) TTC
Agence de l'Eau	60%	24 000
Conseil Départemental 04	20%	8 000
Autofinancement CCVUSP	20%	8 000
Total TTC de l'opération		40 000

**VU** l'avis favorable de la commission « APN, sites naturels et gestion des risques naturels » réunie le 20 juin 2022 ;

Après exposé, Jacques FORTOUL, Vice-président, propose à l'assemblée,

- D'APPROUVER** le projet d'élaboration d'un Plan de Gestion Stratégique en faveur des zones humides du bassin versant de l'Ubaye.
- D'APPROUVER** le montant prévisionnel et le plan de financement de cette opération.
- D'AUTORISER** la Présidente à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Département des Alpes-de-Haute-Provence conformément au plan de financement proposé.
- D'INSCRIRE** les dépenses et les recettes afférentes à la présente délibération en section de fonctionnement du Budget Principal 2023.
- D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Après délibéré, le conseil de communauté,

- REJETTE** la proposition de Jacques FORTOUL à 10 voix « contre » (Elisabeth JACQUES, Hélène GARCIER-RICHAUD, Jacques PELLOUX pour lui et Chloé OCELLI dont il a le pouvoir, Dominique OKROGLIC, Régine BARDIN, Sandra REYNAUD, Frédéric REYNAUD et Arnaud GASTON pour lui et Denis CAPEL dont il a le pouvoir) ; 6 voix « pour » (Sophie VAGINAY-RICOURT pour elle et Fabienne BANCILLON-BOË dont elle a le pouvoir, Jacques FORTOUL pour lui et Jean FERRON dont il a le pouvoir, Manuel SICELLO et Daniel MILLION-ROUSSEAU) et 5 abstentions (Yvan BOUGUYON pour lui et Miguel ORTUNO dont il a le pouvoir, ALLEMANDI Florence, Jacques MARTIN, et Jean-Michel TRON).

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente  
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

